



Au sommaire :

- **Le directeur général en terres niçoises**
- **Chasse au gaspillage... vraiment ?**
- **Petits Arrangements entre amis**
- **Aéroport : des retards (d'heures) annoncés**

RENDEZ-VOUS

- **CAPC Mutations :**
Catégorie C - 5 octobre 2017
Catégorie A - 12 octobre 2017
Catégorie B - 13 octobre 2017
- **CAPC LA de B en A : 18 octobre 2017**
- **CAPL recours entretien professionnel :**
Catégorie A et C : 12 octobre
Catégorie B : 16 octobre

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CFDT pour le suivi de vos dossiers

Le DG se déplace à Nice

Dans la continuité de sa grande tournée douanière, le directeur général se positionne favorable. Le programme de visite de notre DG promet d'être bien chargé: visite du bureau de Nice Aéroport, de la TGAP, de la BSE de Nice Aéroport, observations de contrôles à La Turbie avec les BSI Menton et Nice...

Le timing promet d'être serré mais il aura droit au grand show mis sur pied pour édulcorer quand même un peu la vraie vie des douaniers !

Mais une réunion avec les OS est tout de même prévue, ce qui est appréciable lorsqu'on sait que notre ministre Gérald DARMANIN n'avait pas eu le temps de nous recevoir lors de sa venue du 11 août dernier.

Ce sera donc pour nous l'occasion de faire état de nos revendications locales, à résonance nationale, tout en sachant que le temps imparti sera court: sécurisation des locaux, relogements des BSI de Menton et Nice, les régimes indemnitaires, avenir de Cannes etc... L'occasion pour la CFDT, 1ère OS de la DI et de la DR de parler « vrai » et peser en faveur de notre direction.

Vos représentants seront Kevin Lenne (BSE Nice), Diego Rizzo (BSI Nice), Julie Cholley (BSI Nice) et Peggy Wolfe (SRE). Un compte-rendu sera diffusé dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, voici le courrier de l'intersyndicale de Nice d'août 2017 à destination du ministre de l'Action et des Comptes Publics:



Nice le 11 août 2017

Monsieur le ministre

Il est de tradition lorsqu'un ministre se déplace auprès des services des administrations qui lui sont rattachées, d'en profiter pour recevoir les représentants du personnel.

A l'occasion de votre visite dans le département des Alpes-Maritimes au sein des services de la direction régionale des douanes de Nice, vous n'avez pas daigné recevoir les OS, qui vous en avaient pourtant fait la demande expresse.

Cela nous aurait permis, dans le prolongement de la grande manifestation nationale du 23 mars à Clermont-Ferrand, de débattre avec vous des thèmes nationaux, qui inquiètent nos collègues appartenant tant à la branche surveillance qu'à celle des opérations commerciales :

les réductions constantes de nos effectifs, le devenir de nos missions, les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ces dernières, les conséquences pour les agents de la dégradation de leurs conditions de travail....

Nous espérons que Bercy, qui serait victime une nouvelle fois de 200 millions d'économies supplémentaires, ne sera pas encore « touché/coulé » par des réductions d'effectifs.

Mais cela nous aurait aussi permis d'aborder des questions plus locales et de vous faire part de certaines difficultés.

Nous vous aurions parlé entre autres :

- du manque criant d'effectifs à l'aéroport de Cannes, de la situation du bureau (gestion des taxes afférentes aux navires notamment) de Cannes toute aussi dégradée !
- des locaux de service de la BSI de Menton et des pressions exercées par les services de la PAF pour récupérer nos locaux frontaliers.

Les services de la PAF appuyés par le préfet, essaient de faire libérer des locaux attribués à la douane le plus rapidement possible alors que les solutions de remplacement demandent forcément un délai de mise en œuvre.

Nous demandons donc qu'il y ait une intervention du niveau national (DG ou ministre), comme le fait la PAF, si la pression s'accroît.

Enfin, vous avez été certainement saisi du dossier envoyé par le lobby de la grande plaisance (yachts de luxe) adressé au Président de la République.

Outre le sujet des charges sociales, qui ne concerne pas votre ministère, ce groupe de pression évoque également la taxation du carburant utilisé par ces yachts.

Si une harmonisation des pratiques au sein de l'UE est évidemment nécessaire, en revanche, il serait très injuste que ces personnes échappent à une taxation alors que les simples automobilistes sont taxés.

Nous pouvons entendre l'argument des emplois potentiellement perdus mais il est évident que ce lobby exagère dans des grandes proportions le nombre d'emplois réellement concernés.

Ce lobby n'hésitant pas à médiatiser ses petits malheurs (location d'un yacht environ 150 000 € pour une semaine), nous n'hésiterons pas non plus à médiatiser et à saisir divers partis politiques.

Nous regrettons cette occasion manquée pour amorcer un dialogue social au moment où le gouvernement auquel vous appartenez entend réduire encore un peu plus les moyens des services publics et espérons que vous répondrez aux préoccupations exprimées dans le présent document.

L'intersyndicale des douanes de la direction de Nice

Petits arrangements entre amis

Marre de votre boulot?
Besoin de changer d'air ?
Envie de tenter une nouvelle expérience ?

Pas de souci, voici le tour de magie infallible pour booster votre carrière :

1. Sollicitez un entretien auprès de votre DR
2. Présentez votre projet professionnel et les missions envisagées
3. Abracadabra: un poste sur-mesure sorti du chapeau apparaîtra !

C'est en tout cas ce qu'ont appris par note diffusée dans l'application courrier les agents de Menton et l'encadrement : un agent de cette BSI venait d'être affecté à un poste de "sachant" (joli terme en vogue dans les hautes sphères bien que pompeux) chargé de la formation professionnelle et de l'animation LCF pour ...toutes les BSI de la DR !

Poste inventé et monté de toutes pièces pour d'obscures raisons relationnelles évoquées dans cette note.

En d'autres termes il ne s'agit ni plus ni moins qu'un nouveau poste de « chargé de mission », fonction relevant de la catégorie A (voire A +), que l'administration affectionne particulièrement lorsqu'il s'agit d' « ex-filtrer » des agents afin de résoudre des problèmes locaux...

Bref c'est encore une vraie salade niçoise !

Mais nous en sommes certains : la technique pourra fonctionner avec tout le monde ! A vos claviers et stylos pour faire vos demandes.



La chasse au gaspi....



Alors que depuis plusieurs années maintenant notre administration restructure des services au nom des différentes politiques de réduction des dépenses publiques (RGPP, CAP2012, PSD 2018 ETC.), nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir été entendus (très partiellement) sur certains problèmes d'effectifs à la BSE de Nice Aéroport et à la BSE de Cannes...

Nous avons ainsi appris qu'un agent Paris Spécial SU avait été affecté à la BSE de Nice Aéroport pendant quelques semaines puis à la BSI Cannes pour la période estivale. Le plus « drôle » dans l'histoire est que cet agent était en poste à Cannes avant que celui-ci ne soit supprimé tout en bénéficiant d'une prime de restructuration...

Certes, l'agent n'y est pour rien et n'avait pas demandé à ce qu'on supprime son poste mais cela prouve une fois encore le manque de discernement de l'administration en matière de gestion prévisionnelle des emplois !

Ceci dit, nous restons toujours dans l'attente de la création du PUD de Cannes, promis par l'administration suite à nos différentes interventions auprès des élus locaux.

Le projet avait plutôt bien démarré à l'automne 2016 mais semble bien avoir été remis aux calendes grecques.

L'administration semble bien discrète sur le sujet.

Aéroport de Nice Côte d'Azur

« Pas de retard annoncé pour les vols...mais pour les agents ... »



La Cheffe d'escale vous annonce sans préavis le retard d'heure de son personnel ; en effet, sous couvert d'une note du Divisionnaire, il semblerait que certains agents soient en retard d'heures et qu'ils doivent y remédier urgemment.

Il est rappelé aux équipes dirigeantes que la gestion de la cote et en particulier la régularisation des déficits leur sont dévolues¹.

Les agents concernés ont d'ailleurs peu apprécié d'être ainsi pointés du doigt comme « mauvais élèves » dans le message qui leur a été adressé.

Gageons qu'il ne s'agit là que d'une simple maladresse, et comme il est indiqué dans le mél de rappel :

« Merci à l'équipe de gestion de régulariser ces déficits au plus tôt ! »

1. - en vertu du B.O.P n°1309 du 17/06/1996 – texte n°96-S-060 : extrait : « En fonction de ces objectifs, la cote de service est établie par le chef d'unité ou sous son autorité... »